



Validité d'une créance non réclamée depuis un jugement de 2001

Par **ORPHEE85**, le **23/07/2019** à **15:38**

Bonjour,

Pourriez vous m'informer sur la validité d'une créance dénoncée à mon encontre, le 14 JUIN 2018, par procès-verbal de saisie attribution signifié à ma banque le 12 JUIN 2018 en vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de mon ancienne région du 17 DECEMBRE 2001.

En effet, ni le créancier ni la société de recouvrement n'ont entrepris depuis lors la moindre démarche pour me signifier cette dette qui découle de crédits souscrits par mon époux aujourd'hui décédé et dont je n'avais pas connaissance.

Je suppose que la Société de Recouvrement a agi ainsi pour échapper au délais de prescription suite à la loi du 17 Juin 2018;

J'ajoute que la Société de recouvrement vient de racheter cette créance par ACTE NOTARIE du 03 JUILLET 2019.

Merci de me renseigner.